



HÔPITAL BROUSSAIS (14^e) RÉAMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC →

ENQUÊTE PUBLIQUE
DU 5 FÉVRIER AU 5 MARS



→ LE SITE DE L'HÔPITAL BROUSSAIS SE TRANSFORME

“ En 2006, la Croix Rouge a réhabilité trois anciens pavillons de l'hôpital, Sergent, Sicard et Lebail, dans le respect de leur architecture d'origine. ”

Suite à l'ouverture de l'hôpital européen Georges Pompidou, l'hôpital Broussais est l'objet d'une importante évolution. Une grande partie de l'activité hospitalière a déjà été transférée vers le nouvel établissement et la poursuite de ce mouvement est programmée par l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (APHP).

De nouvelles activités indépendantes les unes des autres vont donc pouvoir s'épanouir sur ce site, ce qui nécessite le réaménagement des voies intérieures pour rendre le secteur accessible et l'ouvrir à une véritable vie de quartier.

→ UN PROJET EN FAVEUR DE LA QUALITÉ DE VIE

Les objectifs du projet sont :

- désenclaver et desservir le site (notamment le pavillon Gaudart d'Allaines), en aménageant les voiries ;
- favoriser la circulation des piétons et des cyclistes, ainsi que répondre aux normes en matière d'accessibilité pour les personnes à besoins spécifiques ;
- réaménager et éclairer trottoirs et espaces verts, pour les rendre conviviaux et attractifs, et participer ainsi à la redynamisation du quartier.

Le coût de ces aménagements est estimé à 10 millions d'euros. Au total, 31 arbres seront plantés sur l'ensemble du site.

→ UNE ÉVOLUTION INSCRITE DANS UN PROGRAMME GLOBAL

Cette opération de réaménagement des voiries publiques s'inscrit dans le secteur GPRU « Plaisance – Porte de Vanves ». Elle constitue une opportunité pour ce secteur grâce à l'implantation d'activités nouvelles, favorisant la redynamisation du quartier, et à la réalisation d'équipements publics répondant aux orientations du GPRU.
En savoir plus : www.paris.fr

Qu'est-ce qu'un GPRU ?

Un Grand Projet de Renouvellement Urbain est une opération de renouvellement urbain inscrite dans la politique de la municipalité parisienne. Il vise à requalifier et à mieux intégrer dans la ville des quartiers périphériques moins favorisés. Il agit dans trois domaines : amélioration de l'habitat et du cadre urbain, création d'équipements publics et de services aux habitants et développement économique.



HÔPITAL BROUSSAIS (14^e) RÉAMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC →

ENQUÊTE PUBLIQUE
DU 5 FÉVRIER AU 5 MARS

→ LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX

ENQUÊTE PUBLIQUE → 5 février au 5 mars

ÉTUDES DÉTAILLÉES ET FINALISATION DU PROJET → 2^e semestre 2007

**RÉALISATION DES TRAVAUX DE VOIRIE,
D'ASSAINISSEMENT ET D'ÉCLAIRAGE** → mi-2008 – 2009

INAUGURATION → 2010

→ POUR S'INFORMER OU DONNER SON AVIS

Réunion publique

Le 15 février 2007, à 18h30, à la Mairie du 14^e arrondissement

Exposition publique et registre d'enquête

En Mairie du 14^e arrondissement, du 5 février au 5 mars 2007
(aux horaires d'ouverture au public)

Permanences du commissaire enquêteur, M^e Lesens

Première permanence le 5 février de 15h à 19h,
en salle polyvalente

Seconde permanence le 17 février de 9h à 12h,
bureau d'accueil de la mairie

Troisième permanence le 21 février de 15h à 19h,
en salle polyvalente

Quatrième permanence le 5 mars de 15h à 19h,
bureau d'accueil de la mairie

Pour toute information

paris
info Le 3975
Paris.fr

*Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe

HÔPITAL BROUSSAIS (14^e) RÉAMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC →

ENQUÊTE PUBLIQUE
DU 5 FÉVRIER AU 5 MARS

UN PROGRAMME PRAGMATIQUE ET ENVIRONNEMENTAL
LES AMÉNAGEMENTS PRÉVUS RÉPONDENT À UN DOUBLE ENJEU

Restructurer les voiries pour permettre un accès au site pour tous, en favorisant les circulations douces.

Requalifier les espaces publics pour améliorer la qualité de vie (élargissement des trottoirs et végétalisation).

→ LE RÉAMÉNAGEMENT DES VOIRIES

Voie A Ouest

Point d'accès depuis la rue Didot :
Création d'une rue avec augmentation de l'emprise de voirie de 7 à 14 m, répartie comme suit :
→ un trottoir de 2 m longeant le bâtiment Emile Sergent (siège de la Croix Rouge) ;
→ une bande de stationnement de 1,80 m, parallèle à la voie ;
→ une chaussée avec une file par sens ;
→ un trottoir de 4,20 m planté d'une rangée d'arbres de haute tige.

Voie A Est

Voie longeant la façade sud du bâtiment René Leriche : reprofilage pour supprimer l'important décaissé existant, ramenant l'emprise de la voirie à 13,50 m, répartie comme suit :
→ des « cours anglaises » privatives le long du bâtiment Leriche pour maintenir l'éclaircissement naturel et conserver l'accès en contrebas.

→ une bande de stationnement de 1,80 m, parallèle à la voie
→ un trottoir de 2 m (élargi à 3 m avec suppression de la bande de stationnement devant l'accès au bâtiment Leriche)
→ une chaussée à une file de circulation de 3,50 m
→ un trottoir de 5 m planté d'une rangée d'arbres de haute tige

Voie B

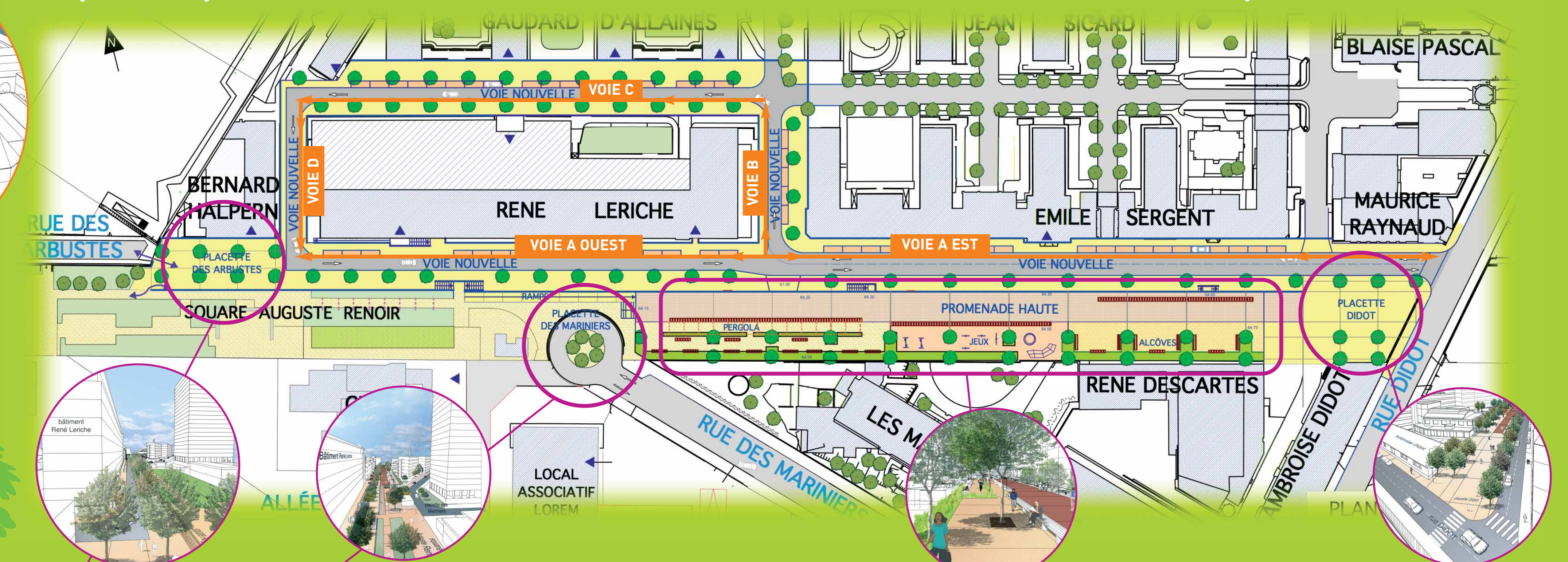
Comprise entre les bâtiments René Leriche et Emile Sergent, avec une emprise de voirie à 12,90 m, formant une rue répartie comme suit :
→ un trottoir de 2 m ;
→ une chaussée à une file de circulation de 3,50 m ;
→ une bande de stationnement de 1,80 m, parallèle à la voie ;
→ un trottoir de 5,60 m planté d'une rangée d'arbres de haute tige.

Voie C

Comprise entre les bâtiments Gaudard et René Leriche, avec une emprise de voirie de 13,50 m à 14,60 m, formant une rue répartie comme suit :
→ plantation des deux côtés ;
→ une bande de stationnement de 1,80 m, parallèle à la voie ;
→ un trottoir de 3,80 m planté ;
→ une chaussée à une file de circulation de 3,50 m ;
→ un trottoir de 5 m planté d'une rangée d'arbres de haute tige.

Voie D

Comprise entre les bâtiments René Leriche et Bernard Halpern, avec une emprise de voirie à 9,60 m, formant une rue répartie comme suit :
→ un trottoir de 2 m ;
→ une chaussée à une file de circulation de 3,50 m ;
→ un trottoir de 1,50 m.



→ LE RÉAMÉNAGEMENT DES ESPACES

Placette des Arbustes

Réaménagement de l'espace pour établir un lien entre la rue des Arbustes et la voie A ouest et favoriser la circulation des piétons et des cyclistes par une voie réservée.

Placette des Mariniers

Création d'un escalier pour relier la voie A Ouest et d'un cheminement approprié pour les personnes à mobilité réduite par l'allée centrale du square Auguste Renoir. Pour réaliser ces aménagements, 2 autres variantes sont envisagées, avec des implications concernant l'aménagement du rond-point :



→ Variante 1 : déplacement du rond-point vers le sud d'environ 8 m, renforçant l'ouverture de la rue des Mariniers mais débordant sur la bande végétalisée de la tour.



→ Variante 2 : déplacement du rond-point au sud-est au pied de la tour. Ces deux variantes nécessitent une acquisition foncière pour sa réalisation.

Promenade haute

L'aménagement projeté sur la dalle haute du parking existant constitue l'espace majeur du site, achevant la « coulée verte » amorcée par le square Auguste Renoir (réalisée en couverture de la Petite Ceinture). La liaison piétonnière entre les rues Raymond Losserand et Didot est ainsi rendue possible dans un cadre paysager ensoleillé et de qualité. Une attention particulière sera portée aux équipements publics (bancs, longues banquettes, éclairage...) et à la végétalisation de l'espace (plates-bandes fleuries, pergolas avec plantes grimpantes...). Le maintien du parking est prévu en sous-sol avec une capacité de 110 places.

Placette Didot

Résultat de la couverture de la Petite Ceinture, elle relie la promenade haute et la voie A est. Traitée comme une véritable placette urbaine, elle bénéficiera d'un revêtement minéral et d'une végétalisation de l'espace.